



OL-MK 12/03/2016

## Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après, confirmé aux administrateurs le 24 février 2016 avec l'envoi des pièces jointes.

Présents : Georges Davignon, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Catherine Oliver, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi.

Excusés : Jacques Hergott, Jacques Lelarge, Jimmy Ongini.

Invité : Laurent Billet

Documents adressés préalablement :

-rapport moral du Président

-rapport d'activités du vice-Président

-site internet (les rubriques proposées il y a une dizaine de jours, ont été, sans avis contraire, mise en ligne sur notre adresse ouverte : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org) ; vous pouvez le consulter avant que nous les incrémentions avec les documents à charger (2014 ? et 2015)

Accueil de Laurent Billet, voisin de Claude et présentations. Laurent Billet, adhérent récent de BVV, expert-comptable, quitte Paris et le cabinet qu'il a fondé pour résider désormais principalement à Veyrier. Il souhaite faire mieux connaissance avec BVV en vue d'y contribuer plus. Olivier Labasse se présente à son tour, puis lui expose les missions et vocation de l'association ainsi que le contexte historique, de sa naissance en 1987 à celle du collectif CVV et à l'évolution récente des problématiques qui affecteront durablement le cadre et la qualité de vie des Veyrolains ; lesquelles dépassent la seule compétence communale : mobilité, qualité de l'air, sauvegarde du bassin du lac... Un tour de table permet aux administrateurs de se présenter.

### 1) Approbation du PV du CA du 2 février 2016.

Le texte est approuvé à l'unanimité des administrateurs.

### 2) Actualité et points majeurs :

Morat : JC Secchi a apporté des photos du chantier et Mireille en a envoyé directement. Les travaux de terrassements empiètent largement sur la propriété amont dont le muret a été scié et enlevé lors de l'affouillement Jean Claude vérifiera à la mairie si cela est conforme à l'implantation et au plan masse du PC accordé par elle, en particulier les prospectifs (2m amont, 4m aval) L'affichage du chantier et du PC n'est pas réglementaire. Une action est à l'étude pour sensibiliser les Veyrolains aux nuisances d'une telle construction « *de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, aux perspectives monumentales, ainsi qu'aux éléments de patrimoine* » et à l'absence de concertation en la matière.

-Même commentaire pour l'ex « *maison de caractère* » sis en haut du village et ses nouvelles et importantes dépendances pourtant visibles depuis le lac et la montagne.

-Chemin de liaison du Péril à l'ex- ferme Brave. Ce chemin était l'une des voies de circulation de Veyrier avec le chemin de Morat prolongeant la rue de la Voûte en tant qu'il figure sur la mappe sarde en vigueur en 1867 (alors que l'actuelle route de la Corniche n'apparaît pas encore). Il est difficile, sans autre justification, de croire sur parole les élus déclarant que ce chemin a toujours été privé.

-Information CESC (en ce que, depuis son déplacement des terrains Balleydier à Annecy, les décisions en la matière pourraient affecter le site de la presqu'île d'Albigny, le front et la rive du lac mais aussi la circulation avenue du petit port, le parking, les finances de la C2A...) Alors que l'enquête publique diligentée avec empressement par le Préfet début janvier s'est achevée le 24 février 2016, la Cour administrative d'appel de Lyon a confirmé (en grande partie) le 23 février 2016 le jugement du tribunal administratif de Grenoble en

date 22 mai 2014 en ce qu'il annulait partiellement le PLU de la Commune d' Annecy-le-Vieux sur les secteurs concernés par le projet pour méconnaissance de dispositions du code de l'urbanisme

-Projet mobilité rive ouest : la 3<sup>ème</sup> étude d'ingénierie du CD 74, confirme, sans surprise, les conclusions des 2 études précédentes avec une augmentation très significative du trafic sur la rive ouest en cas de projet couplé Tunnel-BHNS (?)-VNU ; par exemple + 43% à Saint Jorioz en 2030 par rapport à la « situation de référence 2030 sans tunnel mais avec la croissance démographique », soit +61% par rapport au vécu de 2015 en heure de pointe du matin. Elle contredit les chiffres (cf. +18% annoncés contre + 43% calculés) du communiqué de presse du 27/10/2015 du CD 74 et de la C2A, lequel aurait été retiré du site internet.

On notera que les trafics automobiles des 2 rives étaient supposés se répartir à l'identique fin 2015 (conséquence des « aménagements cyclables de la rive Est »?)

Les 15 associations pour un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien » continuent leur concertation avec les exécutifs (audit de la 3<sup>ème</sup> étude dont une synthèse leur a été confiée) et font des propositions, tant pour le projet de mobilité Ouest (CD 74-C2A) que pour la qualité de l'air avec le Conseil d'Orientation de la Qualité de l'Air de la C2A (Annecy vient d'être, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, déclarée ville la plus polluée de Rhône-Alpes aux microparticules selon les relevés d'Air Rhône-Alpes, devant Lyon et Grenoble). Seront elles entendues ?

### **3) Préparation de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016**

Le rapport moral du président et le rapport d'activités du Vice-président sont présentés et approuvés. Ces documents sont à la disposition des adhérents ; ils seront mis en ligne sur le nouveau site internet de BVV qui sera tout juste ouvert le 21 mars et distribués lors de l'Assemblée générale. Le rapport financier du trésorier est en cours de finalisation par Jean Claude Secchi.

La réunion publique sera orientée principalement sur le devenir du village, ses orientations futures, les souhaits des adhérents, les observations des habitants.

Notre association, Bien Vivre à Veyrier-du-Lac se positionne comme une force de propositions, en avance sur les grandes questions pouvant affecter le cadre et la qualité de vie de la commune , comme l'ont montré les études « Prospective urbanistique 2020 », tout en étant réactive sur les problèmes rencontrés quotidiennement (OM, cheminements piétonniers, stationnement, sécurité ...)

La réforme de la territorialité à l'œuvre impose de s'interroger sur l'identité de notre territoire et sur la vérité du lieu.

La parole sera à la salle, un diaporama à base de quelques photographies permettra de lancer et d'organiser les débats.

### **4) Site internet**

En cours de création, complémentaire du blog sur la forme (recherche à tout moment vs envoi périodique) et le fond (toutes les informations vs des éditoriaux), il permettra de présenter l'association, sa vocation et ses missions, et de mettre à disposition les documents statutaires, mais aussi les études et documents, les points d'actualité, et les liens utiles. Ouvert pour l'AG, il sera incrémenté des rubriques, sous rubriques, documents et photographies d'ici à début avril : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)

**Prochain Conseil : mardi 5 avril 2016 à 18 heures.**